

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-11

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absents : 1

Le vingt et un mars deux mille vingt-six (21/03/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué par Mme Marie-Noëlle LAVILLE, maire sortante, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CHARENSOL Alain – CROUZET Denis — JAMMES Patrick – LAZZARONI Florent – ROBERT Gilles

Mmes JEANTET LONG Sophie – LAFFONT Marie-Yvonne – LAVILLE Marie-Noëlle – SAIMMAIME Isabelle – SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) CRU Sébastien

Absent(s) :

Pouvoirs :

Convocation expédiée le : 17 mars 2026

Secrétaire de séance : SARTRE Marie

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 8 suffrages exprimés pour la liste de Patrick JAMMES ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions

- **ELIT** la liste de Patrick JAMMES ;

- **INSTALLE**

Monsieur Patrick JAMMES en qualité de 1^{er} adjoint ;

Madame Isabelle SAIMMAIME en qualité de 2^{ème} adjointe

- **AUTORISE** Madame Marie-Noëlle LAVILLE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SARTRE Marie

